

Renseignements généraux

NOTE : Ce bulletin s'applique uniquement aux véhicules équipés de tambours de frein avant Meritor X30 Steelite.

Certains véhicules équipés de tambours de frein avant Meritor X30 Steelite présentent un dandinement ou tremblement des freins modéré à sévère lorsque les freins sont appliqués. La plupart des événements signalés l'ont été pendant un freinage léger à modéré, alors que la vitesse diminuait de 97 à 64 km/h (60 à 40 mi/h). La garniture de frein a été éliminée comme facteur contributif. Les tambours Meritor Steelite X30 retournés à Daimler Trucks North America (DTNA) présentent un voilage excessif. Les deux départements d'essais de Meritor et DTNA ont constaté que le voile installé de plus de 0,25 mm (0,010 po) provoque le dandinement.

Procédure

1. Garez le véhicule sur une surface uniforme, serrez les freins de stationnement et coupez le moteur. Calez les pneus arrière.
2. Vérifiez que le véhicule est équipé de tambours de frein Meritor Steelite X30.
Si le véhicule n'a pas de tambours de frein Meritor Steelite X30, ce bulletin ne s'applique pas.
Si le véhicule est équipé de tambours de frein Meritor Steelite X30, passez à l'étape suivante.
3. Vérifiez le couple de serrage des écrous de roue avant. Pour les instructions, consultez le **groupe 40** du manuel d'atelier (en anglais) du véhicule.
4. Soulevez l'essieu avant du véhicule et soutenez-le avec des chandelles.
5. En utilisant un comparateur à cadran, vérifiez les défauts de circularité sur les surfaces de freinage des tambours de frein avant.
Si le voile sur l'un ou l'autre des tambours est supérieur à 0,25 mm (0,010 po), remplacez les tambours et les garnitures de frein sur les deux extrémités de l'essieu.
Si le voile sur les deux tambours est inférieur à 0,25 mm (0,010 po), vérifiez les autres problèmes qui peuvent être à l'origine du dandinement.
6. Si vous remplacez les tambours, remplacez les garnitures de frein avant d'installer les nouveaux tambours. Pour les instructions, consultez le **groupe 42** du manuel d'atelier (en anglais) du véhicule.
7. Remplacez les tambours de frein Meritor Steelite X30 par des tambours de frein ConMet^{MD}. Reportez-vous au **tableau 1** pour les pièces de rechange. Pour les instructions, consultez le **groupe 33** du manuel d'atelier (en anglais) du véhicule.
8. Vérifiez si l'ajustement du moyeu au tambour est incorrect ou si des débris se trouvent entre le moyeu et le tambour.
9. Remplacez les roues et pneus. Pour les instructions, consultez le **groupe 40** du manuel d'atelier (en anglais) du véhicule.
10. En utilisant un comparateur à cadran, vérifiez les défauts de circularité sur les surfaces de freinage des tambours de frein nouvellement installés. Le voile ne doit pas excéder 0,25 mm (0,010 po).
11. Levez le véhicule et retirez les chandelles. Abaissez le véhicule.

Pièces

Reportez-vous au **tableau 1** pour la liste des pièces de rechange disponible par l'entremise du centre de distribution de pièces. Les numéros de pièce des garnitures énumérées ci-dessus peuvent être utilisés s'ils sont en stock.

Pièces				
Description	Tambour défectueux		remplacer par	
	Fabricant	Numéro de pièce	Fabricant	Numéro de pièce
Tambours	Meritor Steelite X30	ROK 53123589 ou (TDA 53123589)	ConMet CastLite	CM 10005332
			ConMet TruTurn	CM 10014756
Garniture	S.O.	S.O.	Segment de freins Meritor	TDA SMA12014720QP
	S.O.	S.O.	Trousse Meritor	TDA KSMA12014720QP
Garnitures remises à neuf	S.O.	S.O.	Trousse Meritor	TDA XK12014720QP

Tableau 1. Pièces

Garantie

Cette procédure n'est garantie que si la condition décrite existe et que la réparation est effectuée pendant la période de garantie en vigueur ou pendant la couverture de la garantie prolongée. Si les tambours sont remplacés alors que le voile est inférieur à 0,010, la garantie ne s'applique pas. Si aucune défaillance n'est trouvée, cette procédure est considérée comme préventive et la garantie ne s'applique pas.

La préapprobation du fournisseur peut être requise. Reportez-vous au **tableau 2** pour connaître les exigences.

Exigences en matière de préapprobation du fournisseur	
Calendrier	Procédure de demande
La date de la défaillance est inférieure ou égale à 6 mois à compter de la date de mise en service.	La demande peut être soumise à DTNA sans autorisation du fournisseur si le véhicule est réparé comme indiqué dans le présent bulletin.
La date de la défaillance est supérieure à 6 mois à compter de la date de mise en service.	Une autorisation OnTrac est requise. Documentez l'autorisation OnTrac ou le numéro de refus, et soumettez-le par l'entremise de la garantie DTNA. N'utilisez pas le numéro de dossier OnTrac.

Tableau 2. Exigences en matière de préapprobation du fournisseur

La garantie normale est applicable. Reportez-vous au **tableau 3** pour les renseignements de code de dommage et de temps de réparation QuickClaim. Veuillez mentionner le numéro de ce bulletin de service au début des commentaires dans votre réclamation. Reportez-vous au **tableau 4** pour connaître les renseignements de code de dommage et de temps de réparation des codes OWL VMRS. Entrez ce numéro de ce bulletin de service dans le champ *Service Bulletin #*.

Code de dommage et temps de réparation QuickClaim			
Code de dommage	Code SRT	Description	Durée : Heures
402-001434130	402-5011A	Retrait et remplacement du tambour de frein Meritor X30 et de la garniture, des deux côtés	2,5

Tableau 3. Codes de dommage et temps de réparation QuickClaim

Code de dommage et temps de réparation OWL VMRS					
Principale pièce défectueuse	Code de composant	Code de cause	Code SRT	Description	Durée : Heures
Tambour de frein	013-001-023	26	402-5011A	Retrait et remplacement du tambour de frein Meritor X30 et de la garniture, des deux côtés	2,5

Tableau 4. Code de dommage et temps de réparation OWL VMRS